



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
20 août 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil du commerce et du développement Commission de l'investissement, des entreprises et du développement Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Trente-sixième session

Genève, 30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

### Ordre du jour provisoire annoté

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas.
4. Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session.
7. Adoption du rapport.



## II. Annotations

### Point 1

#### Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts dispose de trois jours ouvrables. Il est donc proposé que la première séance plénière, le mercredi 30 octobre 2019, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour) et à la présentation du point 3 de l'ordre du jour. Les séances suivantes seront consacrées à l'examen détaillé du point 3 de l'ordre du jour et à la présentation et à l'examen détaillé des points 4, 5 et 6. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la session.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/ISAR/88      Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### **Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas**

3. À la trente-cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, les représentants ont réaffirmé le rôle essentiel que jouent la comptabilité et la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable et pris note des tendances récentes dans ce domaine, notamment des incidences des progrès des technologies de l'information et du passage au numérique. Ils ont également accueilli avec satisfaction le document d'orientation sur les indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, qui vise à aider les pays à élaborer un mécanisme de suivi de la réalisation de ces objectifs.

4. À la trente-cinquième session, les représentants ont prié le secrétariat de la CNUCED d'achever ses travaux sur les orientations relatives aux indicateurs de base des objectifs de développement durable pour la communication d'informations par les entreprises conformément au cadre de suivi des objectifs de développement durable, et de procéder à des essais pilotes des indicateurs de base au niveau national en aidant les États membres par des initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine. Le secrétariat a élaboré un document de fond afin de faciliter les débats sur ce point de l'ordre du jour.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/ISAR/89      Application pratique, y compris évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable : examen d'études de cas.

#### **Point 4**

#### **Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé**

5. À la trente-cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, il a été souligné que la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé contribuait de façon essentielle à l'instauration d'un climat favorable à l'investissement et à la prise de décisions éclairées.

6. Les représentants ont prié le secrétariat de la CNUCED de continuer à faciliter le partage des bonnes pratiques concernant l'application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé, en particulier en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités de publier des informations financières de qualité et comparables au niveau international. Le secrétariat a élaboré un document de fond afin de faciliter les débats sur ce point de l'ordre du jour.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/ISAR/90 Examen de l'évolution des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé

#### **Point 5**

#### **Questions diverses**

7. Au titre de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être examiner des questions telles que le suivi des sujets abordés pendant les sessions précédentes, ainsi que l'application récente par les États membres du guide pratique pour le développement de la comptabilité qu'il a élaboré en collaboration avec la CNUCED.

#### **Point 6**

#### **Ordre du jour provisoire de la trente-septième session**

8. Des discussions seront consacrées au projet d'ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, qui sera établi en tenant compte des résultats des délibérations de la trente-sixième session et de celles des sessions précédentes.

#### **Point 7**

#### **Adoption du rapport**

9. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire, et le Président pourrait établir un résumé. Le rapport final des travaux de la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts sera élaboré sous l'autorité du Président après la clôture de la session. Il sera soumis à la prochaine session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.